



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 7 MAI 2026

N°5/2026

Présents : M. Jérôme BAILLY-SALINS, Mme Jade BLAINVILLE, Mme Florence BOHLY, M. Lucas BOUTHIOUX, Mme Pascale DETROIT, M. Philippe HUGUENET, Mme Séverine JACQUIN, Mme Christine JEAN-PROST, Mme Sonia KADIB, M. Nathan LAMY, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, M. François MIGNOT, M. Alain MOREL-JEAN, M. Nicolas PACHECO, M. Laurent PAGET, Mme Annick RENAUD, Mme Angélique SCOZZAFAVE et Mme Delphine ZAMBON lesquels forment la majorité.

Absent excusé : M. Jean-Baptiste FOURNIER (pouvoir à Mme Florence BOHLY).

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Mme Pascale DETROIT

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- demande de fonds vert (fonds friche) relatif à la démolition de 3 bâtiments (Usine, ancienne Ecole ancienne Poste).
- poursuite d'étude BRS (Bail Réel Solidaire), procédure menée par EPF BFC (Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté).

Le conseil accepte.

1°) Approbation du compte-rendu du conseil du 30 mars 2026

M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux présents de bien vouloir formuler leurs éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026. En l'absence de remarques,, le compte-rendu du Conseil en date 30 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2°) Délégations consenties au Maire par le Conseil

M. le Maire rappelle que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 500 000 euros à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

M. le Maire précise que la somme de 500 000 € est proposée pour faire face à l'éventuel prêt de 486 395.08 € inscrit en dépenses d'investissement du BP 2026.

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- Conclure les contrats à durée déterminée afin d'avoir recours à du personnel temporaire pour des périodes d'absence prévisible ou pour faire face à des besoins occasionnels dans l'intérêt du service.

A charge pour le Maire d'en rendre compte à l'assemblée délibérante à la réunion suivante du Conseil Municipal.

3°) Demande de subvention sécurisation d'un virage Route des Buclets

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de rectification d'un virage situé Route des Buclets dont l'objectif est de le sécuriser à l'égard des différents utilisateurs (automobilistes...) pour un montant de 40 788 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses Prévisionnelles HT		Recettes Prévisionnelles HT	
Détournement de la route	21 978 € HT	Subvention CD 33 %	13 460 € HT
Reprise de l'enrobé	18 810 € HT	Autofinancement 66 %	27 328 € HT
TOTAL des Dépenses	40 788 € HT	TOTAL des Recettes	40 788 € HT

M. le Maire rappelle que la subvention du département sur ce genre d'opération était auparavant de 25 %.

Mme Séverine JACQUIN demande quand sont prévus ces travaux.

M. le Maire précise que les travaux devraient débuter d'ici un mois et l'enrobé courant de l'été en même temps que la réfection de la route de la Carronnée.

Mme Delphine ZAMBON demande si l'on peut imaginer un cheminement piéton/vélo sur l'ancienne route.

M. le Maire convient que sa remarque est pertinente. Il répond qu'il y avait pensé mais que cette proposition nécessite trop d'entretien et les vélos devront traverser la route en plein virage.

M. François MIGNOT demande si l'on est certain que le terrain est bien stabilisé.

M. le Maire répond que oui, le terrain a été remblayé il y a longtemps (5 ans ?).

Arrivée de M. Laurent PAGET à 19h23 avant le vote du point 3.

Après avoir pris connaissance de l'estimation et de l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte ce programme de travaux, à savoir la sécurisation d'un virage Route des Buclets, d'un montant de 40 788 € HT, soit 48 945.60 € TTC ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Sollicite une aide financière du Conseil Départemental au titre des amendes de police ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4°) Désignation de représentants aux Centrales Villageoises du Haut-Jura

M. le Maire rappelle que la commune de Morbier possède 10 parts sociales dans la SCIC Centrales Villageoises du Haut-Jura.

A la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de mandater de nouveaux représentants de la SCIC Centrales Villageoises du Haut-Jura.

M. le Maire demande à Mme Florence BOHLY, membre des Centrales Villageoises de prendre la parole.

Mme Florence BOHLY énonce que la SCIC (Société Civile d'Intérêt Collectif) des Centrales Villageoises gère l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures comme le gymnase et Oxibis à Morbier.

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux formalités nécessaires et après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme Florence BOHLY Titulaire et Mme Christine JEAN-PROST Suppléante comme Délégués de la Commune de MORBIER au sein de la SCIC Centrales Villageoises du Haut-Jura.

5°) Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs.

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Rien ne s'impose à ce que des Conseillers municipaux et agents de la Commune qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 1615 du Code Général des Impôts soient désignés Commissaires.

M. le Maire rappelle que la CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale, participe à l'évaluation des biens pour s'assurer qu'ils sont bien classés et vérifie si les travaux sont bien déclarés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu,

- de dresser une liste de 32 noms (pour les communes de plus de 2 000 habitants) dans les conditions de l'article 1650 ci-dessous ;

- de prendre acte que le Directeur Départemental des Finances publiques désignera dans la liste susmentionnée les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de Morbier.

6°) Bilan commission Morbier Nordique

M. le Maire demande à M. Jérôme BAILLY-SALINS, Président de la commission Morbier Nordique de présenter le bilan de la saison 2025-2026.

Nombre de jours d'ouvertures des pistes : 6 jours en novembre, 3 jours en décembre, 21 jours en janvier, 26 jours en février et 7 jours en mars soit 63 jours au total. Pour rappel, la saison 2024-2025, le site nordique a été ouvert 82 jours soit 19 jours de plus.

	Nombre de Pass vendus	Recettes de vente de Pass
Saison 2025/2026	6 425 (+14%)	75 818 € (+2%)
Saison 2024/2025	5 654	74 451 €

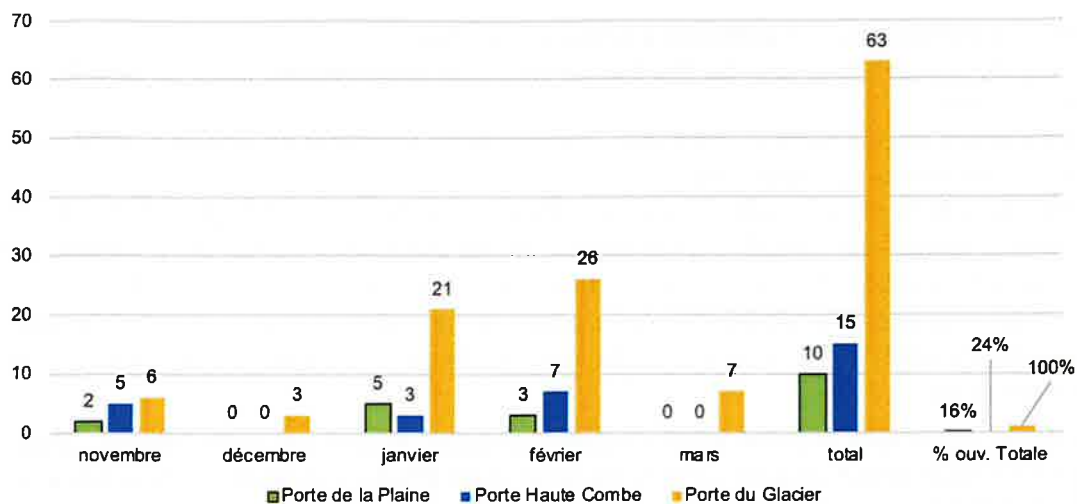
Un Pass permet d'accéder aux itinéraires de ski de fond et/ou raquettes à neige.

Le site de Morbier a vendu 750 forfaits scolaires à 2 € de plus qu'à la saison précédente.

En janvier, l'opération 6^{ème} à la neige a réalisé 53 sorties dont 13 à Morbier.

La salle hors sac était accessible librement tous les jours d'ouverture des pistes.

Nombre de jours ouverts par portes

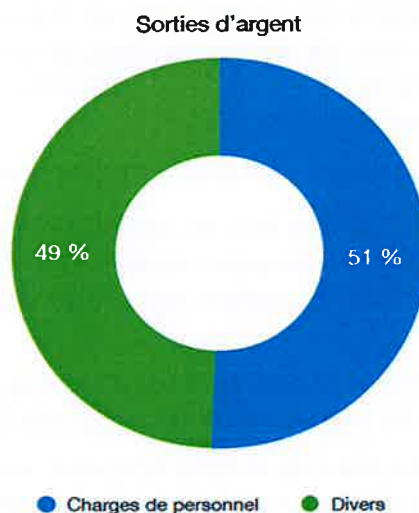


Bilan 2025 2026

Entrées d'argent	
Redevances	75 818 €
Revenus totaux	75 818 €

Sorties d'argent	
Charges de personnel	35 793 €
Divers	34 925 €
Dépenses totales	70 718 €

Argent restant	
Revenus après dépenses	5 100 €



Les dépenses diverses regroupent principalement les amortissements de matériel, l'assurance des dameuses et du viking 700, le carburant, la remise en état des pistes, les fournitures et l'entretien du matériel.

Le bénéfice s'élève à 5 100 € (- 800 € pour la saison 2024-2025).

D'après ENJ (Espace Nordique Jurassien), 2 sites ont augmenté leurs recettes : Morbier et le Grand Pontarlier.

M. le Maire en profite pour annoncer que nous sommes à la recherche d'un régisseur. Il précise que si d'ici le prochain conseil, aucun élu n'est intéressé, le rôle sera confié à une personne du secrétariat (plan B).

M. le Maire avise le conseil d'une 1^{ère} réunion concernant le site des gentianes avec plusieurs possibilités de pistes de travail autour de l'ourson. Une 2^{ème} réunion est programmée le 19/05.

7°) Convention SICTOM / Commune de MORBIER

Le SICTOM du Haut-Jura exploite une déchèterie implantée au lieu-dit Col de la Savine à MORBIER qui accueille les déchets des administrés locaux.

La route d'accès à la déchèterie de MORBIER (partie de voirie située entre la RN5 et le portail d'entrée de la déchèterie) a été rétrocédée par le Département du Jura à la commune de MORBIER.

La présente convention a pour objet de définir les rôles et responsabilités de la commune de MORBIER et du SICTOM dans le cadre des opérations d'entretien et de remise en état de ce chemin situé sur les parcelles suivantes : BR n°145, 148, 223 et 233, à propriété communale.

La mise en œuvre de cette coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt général, pour des raisons de cohérence de gestion et de continuité de service public.

Ce mécanisme n'entraîne ni transfert ni rétrocession de compétence entre la commune et le SICTOM.

M. le Maire laisse la parole à M. Laurent PAGET, vice-président du SICTOM.

Un état des lieux de l'état de la chaussée a montré qu'il était urgent de procéder à des travaux de réhabilitation qui devront être entrepris au cours du premier semestre de l'année 2026.

Le coût financier pour la commune s'élève 10 000 €.

Au vu du montant de ces travaux, il a été décidé une prise en charge financière partagée à hauteur de :

- 25 % pour la commune de MORBIER,
- 75 % pour le SICTOM du Haut-Jura.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte cette proposition de convention entre le SICTOM et la commune de Morbier,
- Autorise M. le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

8°) Demande de fonds vert et poursuite d'étude BRS

a) Le dossier de demande de fonds vert est à déposer le 13/05.

L'état est d'accord pour nous soutenir sur le fonds vert. Avec l'installation des conseils municipaux et des syndicats, peu de dossiers ont été déposés.

Le projet comprend la dépollution puis la démolition de bâtiments désaffectés (ancienne usine, ancienne école et ancienne Poste), cette dernière étant prévue en décembre 2026.

DEPENSES : Coût des travaux en HT	
Démolition avec recyclage	250 000 €
Neutralisation et évacuation cuve fioul	10 000 €
Désamiantage	40 000 €
Dépenses annexes : diagnostics, étude pollution, relevé topographique ...	47 480 €
Dépenses totales	347 480 €

Le montant de la subvention fonds vert « Friche » est estimé à 138 992 €.

M. François MIGNOT demande s'il était prévu que la commune prenne à sa charge la démolition des 3 bâtiments.

M. le Maire répond que non, seule la démolition de l'ancienne poste figurait au budget 2026. À la suite de l'avancée du dossier avec Territoires Ingénierie Jura et la DDT, il apparaît plus opportun que la commune réalise les 3 démolitions. De plus, avec la vente des terrains dans le cadre du projet cœur de village, on arrivera à un équilibre financier.

Mme Sonia KADIB demande si les diagnostics sont les mêmes que pour une maison (diagnostic énergétique).

M. le Maire répond que non, il s'agit de diagnostics pollution, amiante, plomb.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend note de la démolition des anciens bâtiments Usine, Ecole et Poste ;
- Sollicite les subventions de l'Etat au titre du Fonds Vert et tout autre programme susceptibles d'aider cette opération ;
- Précise que la dépense ainsi engagée sera comprise dans le projet d'aménagement du centre bourg, et s'engage à en assurer le financement.

b) Poursuite d'étude BRS.

Le pourcentage de subvention pour la démolition est plus élevé si l'on s'engage à reconstruire dans les 3 ans.

Le projet portera sur un programme mixte, combinant une accession « classique » et une part en Bail Réel Solidaire (BRS). L'EPF BFC est d'accord pour mener la procédure BRS.

Il convient de prendre une délibération de principe afin de formaliser l'engagement de la commune à réaliser de nouveaux logements sur le secteur identifié dans un délai de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la poursuite d'étude de la part de logements en Bail Réel Solidaire (BRS) soutenue par l'EPF.

9°) Communication du Maire

- Commission de contrôle des listes électorales

Membres pour le mandat 2020 - 2026 :

Mme Florence BOHLY
Mme Annick RENAUD
M. Martial GUYON
M. Jean-Marie CRETIN
Mme Odile MARADAN
Mme Jacqueline MOURET

Membres pour le mandat 2026 – 2032 :

Mme Florence BOHLY
Mme Christine JEAN-PROST
M. Martial GUYON
M. Jean-Marie CRETIN
Mme Florence GAUTHIER-MANUEL
Manque une personne :

M. le Maire rappelle que ni le Maire, ni les Adjointes ne peuvent être membres de cette commission. Il propose de désigner M. Guy CAMELIN.

- Les soirées sont bien occupées après la mise en place des communautés de communes, des syndicats, des comités syndicaux et intercommunaux.

Réunion de l'ASA de la Joux des Chatenages le 04/05/2026,

Réunion d'installation du SIE (Syndicat des Eaux du lac de Bellefontaine) le 06/05/2026 : élection du nouveau président M. Philippe HUGUENET, 1^{er} vice-président Mme Martine GUYON (Maire de Bellefontaine), 2^{ème} vice-président M. Vincent BRIQUEZ (Maire de Longchaumois).

Réunion du SICTOM le 20/05/2026,

Réunion des Communes Forestières du Jura le 30/05/2026,

Réunion d'installation du syndicat mixte le 12/05/2026

- Mouvement de personnel :

Mme Angélique LAMOUR directrice de l'ACM a demandé une mise en disponibilité à partir du 01/08/2026 et le recrutement d'un nouveau directeur/directrice est en cours.

Départ en retraite au 01/05/2026 de Mme Martine HIRCHI qui sera honorée lors d'un repas en juillet.

Recrutement en CDD du 27/04 au 03/07/2026 de Mme Sabrina PETOT, accompagnement dans les bus et mise en place au restaurant scolaire (temps de travail 60 h/mois).

Recrutement en CDD du 04/05 au 03/07/2026 de Mme Karla GIBOIN à l'ACM + restaurant scolaire (temps de travail 75.84 h/mois).

Départ en retraite de Mme Laurence DESSERTY prochainement.

Départ au 31/08/2026 de Mme Fatima HDIDI qui ne souhaite pas renouveler son contrat (temps de travail 45 h/mois).

Il conviendra prochainement d'envisager un remaniement sur plusieurs postes.

- Les travaux du rond-point de la RN5 ont commencé cette semaine : pelouse, arrivée d'électricité pour le nom Morbier et quelques plantations, le but étant de faciliter l'entretien et d'améliorer la propreté.

- Au carrefour Germain Paget/RN5 : canalisation du fossé + aménagement avec un massif fleuri à l'initiative des personnels techniques.

- Le chantier de remise aux normes de l'éclairage public rue des Crêtes va démarrer la semaine prochaine.

- Travaux de l'église : le mécanisme de l'horloge est remis et les travaux annexes suivent leurs cours.

- Création et aménagement de 6 places de parking supplémentaires (arrêt minute) vers la future boulangerie en bas du village.

- Divers devis de goudronnage ont été signés, notamment Route des Gentianes, l'Orée du Bois à la suite du déneigement. Une allée au cimetière a été goudronnée. Consultation avec Arcade pour le marché goudron (la flambée du pétrole n'impacte pas le goudron pour le moment).

- Le studio de Tancua est terminé (remplacement des fenêtres, des volets et réfection de la peinture des murs et du plafond), il manque juste le membre sous évier et il pourra être proposé à la location.

- Commande conséquente de panneaux routiers : certains sont abimés ou à remplacer comme l'entrée et la sortie des Frasses et des Chalettes.

- L'Adjudant-chef Nicolas BOURBON est le nouveau chef de centre des Sapeurs-Pompiers à la suite de la démission du Lieutenant Kevin BLANC.

- Grande inquiétude du syndicat du Morbier : débat de la filière sur le morbier au lait cru ou pasteurisé. Constat d'un léger déséquilibre entre la production et la vente. Le syndicat remercie la commune pour la fête du Morbier d'août.

10°) Questions diverses

Mme Delphine ZAMBON informe le conseil des sorties effectuées avec le Conseil Municipal des Enfants (CME) :

- Sentier du Morbier (constat : aucun support n'existe, ni papier ni numérique),
- Visite de la caserne des pompiers + ateliers avec Nicolas BOURBON,
- Visite de la maison du comté à Poligny.

Un rappel a été fait aux parents face à l'indiscipline des élus enfants.

Mme Jade BLAINVILLE trouve dommage que des enfants scolarisés à l'extérieur comme sa fille, soient exclus du CME.

Mme Delphine ZAMBON précise que les élections concernant les élèves de CM1 et CM2 de Morbier.

Mme Sonia KADIB fait remarquer qu'il y a des boîtes à idées mise en place par le CME et qu'elles peuvent servir à d'autres enfants.

Mme Séverine JACQUIN signale qu'il conviendrait de faire nettoyer le parking derrière le gymnase avant la fête du Morbier (matériel pour la fibre).

Mme Christine JEAN-PROST annonce une réunion publique le 19/05 à la salle des fêtes concernant le tour de France. Les bénévoles sont très actifs mais il y a besoin de monde pour l'installation.

M. Nicolas PACHECO signale que la piste de bob qui était damée la saison dernière ne l'est pas cette année.

M. le Maire précise qu'il n'a pas donné son autorisation car si la piste est damée, la sécurité doit être assurée et c'est une responsabilité.

La séance est levée à 21 heures 23.

LE SECRETAIRE

A blue ink signature consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

LE MAIRE

A blue ink signature consisting of a stylized 'S' shape with a vertical line through it.